

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Accueil de loisirs Sans Hébergement Enfants Été 2020

Face à la situation sanitaire du pays, liée à l'épidémie du Covid-19, et compte tenu des directives données par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le service Enfance Jeunesse vous informe des modalités d'accueil de vos enfants, prévues durant les vacances de juillet et d'août.

Avant d'inscrire vos enfants aux activités proposées, il est de notre devoir de vous informer des conditions d'accueil mises en place pour garantir l'hygiène, la sécurité ainsi qu'une qualité d'accueil optimale pour permettre à vos enfants, de passer d'agréables vacances, riches en souvenirs.

**ATTENTION :** La validation de votre demande d'inscription atteste que vous avez pris connaissance du protocole sanitaire et acceptez les conditions d'accueil définies dans celui-ci. En cas de désaccord, veuillez prendre contact avec le GUPII pour annuler l'inscription.

### LIEU, ARRIVÉE ET DÉPART

Groupe scolaire Eugène Olivari - 40 avenue Saint Philippe 06410 Biot

**Accueil du matin :** de 7h45 à 9h

**Accueil du soir :** de manière exceptionnelle et uniquement durant le mois de juillet et août, le départ des enfants se fera à partir de 16h30, jusqu'à 18h afin d'éviter les attroupements aux abords de l'école, conformément au protocole.

À proximité de la structure, un marquage au sol aux abords de l'école permettra d'organiser ces temps d'accueil (sens de circulation, file d'attente, barrières, zone d'accueil...).



## ORGANISATION DE LA JOURNÉE

### L'activité

- Toutes nos activités seront organisées par groupes de 16 enfants maximum pour les maternelles et 24 enfants maximum pour les élémentaires. Tout au long de la journée, les petits groupes seront privilégiés par les encadrants afin de limiter au maximum les contacts et d'assurer l'application des gestes barrières.

- **Les règles de distanciation sont les suivantes :**

- Au sein du groupe : pas de distanciation

- 1 mètre entre chaque groupe



### Les sorties

La programmation est en cours de finalisation par nos équipes d'encadrement et sera susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des opportunités de sorties.

À ce jour, nos prestataires habituels ne sont pas en mesure d'assurer l'accueil de nos groupes. De ce fait, les sorties dans les espaces naturels seront privilégiées.



### Les temps de repas

- L'aménagement des tables est prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physique (respect d'une distance d'un mètre linéaire entre deux groupes.)

- Organisation de rotations (repas, goûter) pour limiter au maximum les files d'attente.



## Hygiène

- Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans et n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans. Si un enfant vient avec, l'équipe encadrante n'est pas responsable de sa bonne utilisation.

### Le port du masque est obligatoire pour les encadrants dans les cas suivants :

- Si la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie
- Dans un véhicule (mini bus, bus...).

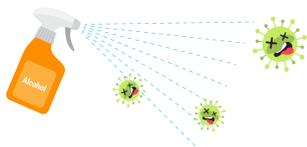
Le chauffeur est soumis au respect de ces règles.



### Il sera mis à disposition :

- Des points d'eau pour permettre le lavage des mains, à défaut du gel hydroalcoolique sera disponible.
- Du savon en quantité suffisante, de l'essuie-main à usage unique, des poubelles à ouverture non manuelle.

Le lavage de mains sera réalisé à minima, lors de l'arrivée des enfants dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes.



### Entretien

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux), des espaces communs, des poignées de portes, des sanitaires, est réalisé une fois par jour

## **Suivi sanitaire / Santé**

Durant tout l'été, la directrice sera désignée « référente COVID-19 » afin d'assurer la mise en place du protocole et le suivi sanitaire.

Extraits du protocole sanitaire :

**« Les parents seront invités à prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38.0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra être accueilli. »**

**« Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne en charge du suivi sanitaire au sein de l'accueil. En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif de mineurs »**

## **Protocole d'accueil individuel**

Les jeunes ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individuel) seront accueillis dans le respect du protocole de PAI déjà établi. En cas de doute ou inquiétude, il sera demandé l'avis du médecin traitant ou du médecin spécialiste qui suit l'enfant.

**Les modalités d'accueil sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction des consignes données par les autorités publiques.**